

DEMANDE D'ABONNEMENT AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2009 / 2010

Valable pour un aller / retour quotidien pendant la période scolaire

Toutes les demandes doivent être transmises à :

Communauté de Communes du Bas-Chablais :

Domaine de Thénières

74140 BALLAISON

Tél. : 04 50 94 27 27 / Fax : 04 50 94 27 04

Avant le 30 juin 2009

Cadre réservé à l'administration

Reçu le :

Règlement par chèque :

Banque :

N° du Chèque :

Emetteur du chèque :

Autre paiement exceptionnel :

IDENTITE DE L'ELEVE

NOM : Prénom :

Date de naissance |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Adresse

Commune Code postal : |_|_|_|_|_|

Représentant légal

Père* – Mère* – Tuteur légal* – Famille d'accueil*(Entourer le représentant concerné)

NOM : Prénom :

Garde alternée (préciser les deux secteurs) :

NOM et adresse du 2^{ème} représentant légal :

ENSEIGNEMENT SUIVI

NE CONCERNE PAS LES ELEVES INTERNES, BTS, APPRENTIS

Etablissement scolaire :

Commune :

Externe

Demi-pensionnaire

Collège

6^{ème}

5^{ème}

4^{ème}

3^{ème}

3^{ème} I

SEGPA (préciser la classe)

Langue vivante 1 :

Langue vivante 2 :

Lycée

Seconde

Première

Terminale

CAP 1^{ère}

CAP 2^{ème}

BEP 1^{ère}

BEP 2^{ème}

4^{ème} techno

3^{ème} techno

Autre :

Section (SES – STT – SVT) :

Langue vivante 1 :

Langue vivante 2 :

Langue vivante 3 :

TRANSPORT(S) 2009 / 2010

Point de montée (arrêt le plus proche du domicile) :

Le représentant légal et l'élève certifient l'exactitude des renseignements donnés et acceptent le règlement des transports scolaires

Date et signature du représentant légal :

Signature de l'élève :

Arrêts des transports scolaires par communes

La carte est valable pour un aller / retour par jour par rapport à l'arrêt choisi
Elle est obligatoire à chaque montée dans un car dès le premier jour d'école.

Commune de Ballaison :

- Chemin de l'Épine	Douvaine/Thonon/Evian
- Marcorens	Douvaine/Thonon/Evian
- Mairie	Douvaine/Thonon/Evian
- Crapons Nord	Douvaine/Thonon/Evian
- Crapons Sud	Douvaine/Thonon/Evian
- Chemin de la Tire	Douvaine/Thonon/Evian
- Les Peutheys	Douvaine/Thonon/Evian
- Impasse des Peupliers	Douvaine/Thonon/Evian
- Senoche	Douvaine

Commune de Bons-en-Chablais :

- Presbytère	Douvaine/Thonon/Evian
- Mairie	Annemasse
- Gare SNCF	Douvaine/Thonon/Evian
- Bassin Langin	Douvaine/Thonon/Evian/ Annemasse/Bons
- Rond point Loyer	Douvaine

Commune de Chens-sur-Léman :

- Fichards	Douvaine/Thonon/Evian
- La Poste	Douvaine/Thonon/Evian
- Vereître	Douvaine/Thonon/Evian

Commune de Douvaine :

- Mairie	Thonon/Evian/Annemasse
- Gendarmerie	Thonon/Evian/Annemasse
- Collège du Bas-Chablais	Douvaine
- Place de l'Église	Douvaine
- Aubonne	Douvaine/Thonon/Evian
- Petites Conches	Douvaine

Commune d'Excenevex :

- La Pinède	Douvaine/Thonon/Evian
- Les Voix	Douvaine/Thonon/Evian
- Église	Douvaine/Thonon/Evian
- Chevilly	Douvaine/Thonon/Evian

Commune de Loisin :

- Tholomaz	Douvaine/Thonon/Evian /Annemasse
- Le Biolet	Douvaine/Thonon/Evian
- Les Môtets Ancienne école	Douvaine/Thonon/Evian
- Les Môtets	Douvaine/Thonon/Evian
- Salle des Fêtes	Douvaine/Thonon/Evian/ Annemasse

Commune de Massongy :

- Mairie	Douvaine/Thonon/Evian/Annemasse
----------	---------------------------------

Commune de Messery :

- Essert	Douvaine/Thonon/Evian
- Frize	Douvaine/Thonon/Evian
- Veret	Douvaine/Thonon/Evian
- Mairie	Douvaine/Thonon/Evian
- Chez Gousse	Douvaine/Thonon/Evian
- Les Repingons	Douvaine/Thonon/Evian

Commune de Nernier :

- Mairie	Douvaine/Thonon/Evian
----------	-----------------------

Commune de Sciez :

- Jussy	Douvaine/Thonon/Evian/ Annemasse/Margencel
- Le Content	Douvaine/Thonon/ Evian/Annemasse/Margencel
- Bonnatrait	Douvaine/Thonon/ Evian/Annemasse/Margencel
- Mairie	Douvaine/Thonon/Evian/ Annemasse/Margencel
- Les Grands Prés (Prailles)	Douvaine/Margencel
- Ecole de Filly	Margencel
- Filly Fruitière	Margencel
- Filly RN	Douvaine / Thonon/Evian/Annemasse
- Chavannex	Douvaine/Thonon/Evian/Margencel
- La Fattaz	Douvaine/Thonon/Evian/Margencel
- Chef Lieu	Margencel
- Chavanne	Margencel
- Chemin des Voies	Margencel

Commune de Veigy-Foncenex :

- Lotissement Plein Sud	Douvaine
- Chez Reymond	Douvaine/Thonon/Evian
- Pavillons	Douvaine/Thonon/Evian
- Foncenex	Douvaine/Thonon/Evian
- La Beguette	Douvaine/Thonon/Evian
- Place de la Fruitière	Douvaine/Thonon/Evian
- L'Ouchette	Douvaine/Thonon/Evian
- Pierre Verte	Douvaine/Thonon/Evian
- Les Cabrettes	Douvaine/Thonon/Evian
- Douanes	Douvaine/Thonon/Evian
- Chemin des Plantets	Douvaine/Thonon/Evian
- Ecole	Douvaine/Thonon/Evian
- Saint Hubert	Douvaine/Thonon/Evian

Commune d'Yvoire :

- Mairie	Douvaine/Thonon/Evian
----------	-----------------------

SEGPA / Circuit spécial : Indiquer l'arrêt de l'enfant sur la demande d'abonnement sans se soucier des directions.

Cas particuliers

❖ Attente d'examen ou d'un établissement

Envoyer la demande sans chèque, ni photo à la Communauté de Communes avant le 30 juin 2009 en indiquant sur la feuille en attente des résultats d'examen.

Dès que le responsable sait si l'enfant prend ou non le transport :

- Soit - confirmer le dossier en envoyant le reste des éléments (photos, chèque de 76 € à l'ordre du trésor public),
Soit - annuler le dossier en téléphonant.

❖ Garde alternée

Les responsables des enfants doivent indiquer les deux adresses et arrêts :

- parents divorcés :
envoyer avec le dossier la copie du jugement de divorce (uniquement la partie où la garde alternée est indiquée),
- parents en cours de séparation ou parents séparés en union libre :
envoyer un courrier en expliquant la situation.

Pour plus d'informations, veuillez contacter

La Communauté de Communes du Bas-Chablais
Service transports scolaires
Au 04 50 94 27 27

Permanences
lundi, mardi, jeudi
08h00 à 16h00

Ou sur le site www.cc-baschablais.com



Avant le 30 juin 2009

Inscriptions

Communes

Ballaison / Bons-en-Chablais / Chens-sur-Léman / Douvaine /
Excenevex / Loisin / Massongy / Messery / Nernier / Sciez / Veigy-Foncenex / Yvoire

Les élèves d'Anthy-sur-Léman et Margencel s'inscrivent auprès du SIBAT- Thonon-Les-Bains. www.leman-but.fr ou 04 50 26 35 35

Etablissements scolaires

- ❖ Collège du Bas-Chablais - Douvaine
- ❖ Collège St François - Douvaine
- ❖ Collège T Monod - Margencel
- ❖ Collège de Bons (Langin uniquement)
- ❖ Collège St Joseph / Collège du Sacré Cœur - Thonon-Les-Bains
(Uniquement Allemand 1^{ère} langue - Italien 2^{ème} langue)
- ❖ Lycée La Versoie / Lycée St Joseph / Lycée Jeanne d'Arc / Lycée des
3 Vallées / LP du Chablais - Thonon-Les-Bains
- ❖ Lycée Jean Monnet / Lycée des Glières / LP du Salève - Annemasse
- ❖ Lycée Jeanne Antide - Reignier
- ❖ Lycée St Vincent - Collonges-sous-Salève
- ❖ Lycée Anna Noailles - Evian-Les-Bains

Quand et comment s'inscrire ?

Avant le 30 juin 2009

↳ Remplir la demande d'abonnement ci-jointe avec :

- Deux photos d'identité avec le nom de l'enfant au dos,
- Une enveloppe 16X23 cm (moyenne) timbrée (0,90 €) à l'adresse du responsable de l'élève,
- Un chèque de 76 € à l'ordre du trésor public avant le 30 juin 2009.
Au-delà de cette date 114 €.

↳ La transmettre par courrier avant le 30 juin 2009 à la :

Communauté de Communes du Bas-Chablais
Domaine de Thénières
74140 BALLAISON

Toute demande incomplète ne sera pas prise en considération

Les cartes ne sont pas remboursables

Envoi du titre de transport

Le titre de transport sera transmis par courrier au domicile du responsable de l'élève fin août 2009.

Horaires des lignes de transports scolaires

Vous pouvez les trouver sur le site du Conseil Général : www.cg74.fr

Attention pour les élèves
en BTS, interne, en alternance, au lycée hôtelier ou qui ne respectent pas la carte scolaire

Le Conseil Général ne prend pas en charge le coût du transport de ces élèves.

Inscriptions et renseignements

Le Conseil Général a mis en place la carte Déclic. C'est une carte de réduction qui permet d'obtenir des forfaits moins chers auprès des transporteurs. Les demandes sont à faire directement auprès du Conseil Général.

CONSEIL GENERAL
Direction de la Voirie et des Transports
28 avenue du Parmelan
74000 ANNECY
www.cg74.fr ou 04 50 33 51 08

A savoir

Réduction de 50 %

Les élèves inscrits aux transports scolaires peuvent bénéficier d'une réduction toute l'année sur le ticket unité valable sur l'ensemble des lignes interurbaines du département.

Le coût de fonctionnement

Il est de 76 € par enfant pour une année scolaire.

Le coût du transport

Il est de 1 100 € en moyenne par enfant pour une année scolaire pris en charge par le Conseil Général.

